

# Nouvelles du CNRS

Philippe Biane, Rémi Carles

La section 41 du comité national (anciennement numérotée 01) a été renouvelée en 2012. Sa composition actuelle :

Prénom	Nom	élu nommé	Statut	Membre du bureau
Fatiha	Alabau-Boussouira	élue	professeur des universités	président
Pascal	Autissier	nommé	professeur des universités	
Franck	Barthe	nommé	professeur des universités	
Christophe	Berthon	élu	professeur des universités	
Philippe	Biane	nommé	directeur de recherche	
Hermine	Biermé	élue	maître de conférences	secrétaire scientifique
Serge	Cantat	élu	directeur de recherche	
Rémi	Carles	élu	directeur de recherche	
Xavier	Caruso	élu	chargé de recherche	membre du bureau
Yves	de Cornulier	élu	chargé de recherche	
Antoine	Ducros	nommé	professeur des universités	membre du bureau
Mai	Gehrke	nommée	directrice de recherche	membre du bureau
Michaël	Gutnic	élu	maître de conférences	
Isabelle	Lamitte	élue	ingénieur d'études	
Arnaud	Lejeune	élu	ingénieur de recherche	
Arnaud	Lieury	élu	ingénieur d'études	
Yvan	Martel	élu	professeur des universités	
Jean-Pierre	Otal	nommé	directeur de recherche	
Yannick	Privat	élu	chargé de recherche	
Ellen	Saada	élue	directrice de recherche	
Michela	Varagnolo	nommée	maître de conférences	

TABLE 1 – Membres de la section 41.

De manière générale, les informations relatives à la section sont disponibles sur le site  
<http://cn.math.cnrs.fr/>

## Session d'automne 2012

### Motions

La section a voté deux motions, sur sa participation à l'attribution de la PES et sur la présence des élus C aux comités de visite AERES. Les textes sont disponibles sur le site de la section, et sur le site du CoNRS.

Motion 1. *La section 41 désapprouve la logique des PES, qui est une mauvaise réponse au problème de la revalorisation des carrières et nuit à la cohésion de la communauté scientifique. Elle ne souhaite pas participer à l'attribution de cette prime.*

Rappelons que la section est impliquée dans les évaluations de l'AERES par la présence statutaire de l'un de ses membres A ou B.

Motion 2. *La section 41 du comité national, lors de sa première réunion du nouveau mandat, demande par cette motion aux présidents de comités d'AERES d'intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national. La section suggérera le nom de l'élu C. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs ("ITA") quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire. Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine. Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.*

Pour la vague E, l'AERES a sollicité pour chaque site évalué le nom d'un membre A ou B, et le nom d'un élu C.

## **Chercheurs**

Tous les chercheurs recrutés en 2012 ont été titularisés, à l'exception de deux d'entre eux, ayant pris leurs fonctions en 2013, qui ont été titularisés à la session de printemps 2013. Tous les chargés de recherche deuxième classe ayant demandé leur promotion ont été promus. 133 dossiers d'évaluation à vague ou mi-vague ont été examinés. Environ 95% des dossiers ont reçu un avis favorable. L'absence d'avis favorable donne systématiquement lieu à un suivi spécifique.

Voici les résultats relatifs aux promotions des directeurs de recherche :

*Promotion DR1* (36 candidats, dont 5 femmes). 1. AVILA Artur, 1. BODINEAU Thierry, 1. BOUC Serge, 1. CAZENAVE Thierry, 1. GOLDSTEIN Catherine, 6. COURTOIS Gilles, 7. LESCOP Christine, 8. PAPADOPOULOS Athanase, 9. PAUL Thierry, 10. PICCO Pierre.

*Promotion DRCE1* (15 candidats, dont 4 femmes). 1. BRENIER Yann.

*Promotion DRCE2* (5 candidats, aucune femme). 1. COLLIOT THÉLÈNE Jean-Louis, 2. TALAGRAND Michel.

## **Concours chercheurs 2013**

Pour la seconde année, le concours CR se déroule en trois étapes :

- jury d'admissibilité sur dossier (JAD) : après examen des dossiers de candidatures, le jury convoque un certain nombre de candidats pour une audition ;
- jury d'admissibilité : après audition, le jury procède à un classement ;
- jury d'admission.

La possibilité de JAD pour les concours DR n'est pas prévue par la loi, aussi le jury a-t-il choisi de ne pas auditionner les candidats DR. La section 41 tient à affirmer que la liste des candidats auditionnés aux concours CR est établie suivant des critères et des profils spécifiques, et ne peut, en conséquence, servir de référence dans un contexte différent et pour d'autres concours. Les auditions ont eu lieu à l'IHP le 15 avril. La section tient à remercier cet institut pour son soutien.

Pour le concours 41/02 (8 postes de CR2), 198 candidatures ont été examinées (dont 36 femmes, soit 18%, et 53 thèses soutenues à l'étranger, soit 27%). Parmi les 44 candidats retenus en vue d'une audition, 8 femmes (18%), 11 thèses étrangères (25%). En liste principale, on trouve 2 femmes (25%), 2 thèses étrangères (25%).

Pour le concours 41/03 (3 postes de CR2 sur des thématiques d'interactions des mathématiques en relation avec d'autres disciplines), 139 dossiers ont été examinés (22 femmes, soit 16%, 32 thèses étrangères, 23%), 21 candidats ont été retenus en vue d'une audition (5 femmes, 24%, 2 thèses étrangères, 9%). En liste principale, 3 hommes ayant effectué leur thèse en France.

Pour le concours 41/04 (1 postes de CR2 pour un laboratoire relevant des sciences de l'information : mathématiques pour les sciences de l'information), 55 dossiers ont été examinés (10 femmes, soit 18%, 14 thèses étrangères, 25%), 12 candidats ont été retenus en vue d'une audition (1 femme, 8%, 3 thèses étrangères, 25%). En liste principale, 1 homme ayant effectué sa thèse en France.

Pour le concours 41/01 (8 postes de DR2), 129 dossiers ont été examinés (16 femmes, 12%). En liste principale, 6 CR1 et 2 chercheurs en postes à l'étranger ont été classés (1 femme, 12,5%).

La pression est très forte sur l'ensemble des concours, et le jury souligne la qualité très élevée des dossiers. Les perspectives annoncées par la direction de l'INSMI vont plutôt dans le sens d'une baisse du nombre de postes mis au concours, à la fois en CR et en DR. La tendance observée d'une baisse des candidatures PR de la part des CR crée un goulot d'étranglement au niveau du concours DR. Même si l'habilitation ne fait pas partie des diplômes requis pour la candidature aux postes de DR2, en être titulaire est une indication forte de l'implication dans la formation par la recherche, et la section y est particulièrement sensible.

## **Session de printemps 2013**

### **Motion**

La motion suivante a été votée le 17 juin 2013 :

*La section 41 du comité national a pris connaissance du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche actuellement en débat au Parlement. Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Il poursuit et aggrave une politique qui met les universités et la recherche en grande difficulté, fait exploser la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche au nom de la "compétitivité". De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation de moyens n'augure rien de bon pour l'avenir. La section 41 du comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013) et de la CPCN (28 février 2013). Elle demande l'abandon de ce projet de loi et l'ouverture de négociations en vue d'une loi de véritable rupture, qui tienne compte des recommandations des instances et des attentes de la communauté.*

## **Chercheurs**

107 dossiers d'évaluation à vague ont été examinés, 2 dossiers à mi-vague ont été évalués suite à une demande réexamen (avis différés en automne 2012) : 86% des dossiers ont reçu un avis favorable.

## **Délégations CNRS**

Les procédures d'attribution des délégations CNRS ont changé cette année, puisque ce n'est plus le CNRS qui a le dernier mot, mais les établissements dont dépendent les enseignants-chercheurs. Quelques membres de la section ont travaillé avec l'INSMI pour l'examen des demandes 2013. La section a proposé à l'INSMI une procédure différente pour les prochaines années, comprenant la participation à l'évaluation des demandes par l'ensemble de la section.